
Lettonie : la citoyenneté des nouveau-nés préoccupe le Président

Description

Le Président letton, Raimonds Vējonis, n'en est pas à sa première tentative : à plusieurs reprises, il a tenté de faire en pas en direction d'une modification de la législation afin que les enfants de non-citoyens naissant sur le territoire letton obtiennent automatiquement la citoyenneté lettone. À chaque fois, il a dû reculer, son projet suscitant l'opposition d'une part importante des élites politiques et de la société.

Il revient à la charge et un amendement à la loi devrait être soumis au Parlement en mars 2019. C'est du moins ce qu'a annoncé le chef de l'État le 6 mars, après sa rencontre hebdomadaire avec le Premier ministre, Krišjānis Kariņš (Nouvelle unité).

Le texte proposé est le même que celui soumis une première fois en septembre 2018, mais le Parlement, lui, a depuis été renouvelé. R. Vējonis ne s'en cache pas : sa stratégie consiste à proposer l'amendement réglementaire, dans l'espoir qu'il finisse par être adopté : « Il n'est pas juste de conserver ce statut de non-citoyens dans notre pays et il faudra y mettre fin à moment donné. Les enfants nés en Lettonie doivent devenir des citoyens lettons. Si leurs parents souhaitent toujours renoncer à la citoyenneté lettone, ils peuvent en faire la demande et choisir celle du pays de leur choix. » Pour le Président, accorder automatiquement la citoyenneté aux nouveau-nés contribuera à consolider une société basée sur des valeurs communes.

La relance de ce débat intervient au moment où la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) vient de rendre son rapport quinquennal sur la Lettonie, dans lequel elle pointe le pays notamment sur la question du maintien de la non-citoyenneté.

Sources : *The Baltic Times, LETA, DELFI.*

date créée

07/03/2019

Champs de mots

Auteur-article : Céline BAYOU